

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 2797)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 74

présenté par
M. Sorre, M. Marion, Mme Ronceret et Mme Spillebout

ARTICLE 10 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.